

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 27 MARS 2024

Date de la convocation
21.03.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le vingt sept mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAUT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER,
M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, Mme PELLETIER, M. BONNET

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Convention d'autorisation de travaux – Restauration du Négron

M. Jacques VIVIER, Maire délégué de Rossay, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de son action dite Contrat Territorial Négron, Saint Mexme, Vienne aval et affluents 2024-2026, le Syndicat des Bassins de Négron et du Saint Mexme (SBNM) souhaite engager des travaux sur la commune de LOUDUN.

Les travaux prévus vont consister à restaurer la qualité des habitats aquatiques et les fonctionnalités écologiques associées sur 330 ml du Négron dont 63 ml sur la parcelle XI 24 (rive gauche du négron) en 2024.

L'ensemble des travaux identifiés sont les suivants :

- ✓ Travaux de préparation du chantier
- ✓ Transport sur place de matériaux (pierre de champs et blocs)
- ✓ Suppression de la vanne levante
- ✓ Si besoin dévasement mécanique ponctuel du lit
- ✓ Terrassement en délai/remblai sur les 330 ml.

Les travaux sont pris en charge par le SBNM.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : - 4 AVR. 2024

Publié le : - 4 AVR. 2024

Notifié le :

La ville de LOUDUN étant propriétaire de la parcelle XI 24, le SBNM propose de passer une convention définissant les modalités d'intervention du SBNM afin de mener à bien les travaux de restauration du Négron.

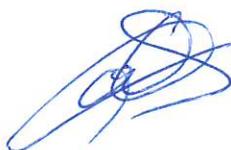
Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine » en date du 25 mars 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ émet un avis favorable sur cette proposition

⇒ autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

